

<https://emploi.spf75.org/Permis-de-conduire-a-1-euro>



Permis de conduire à 1 euro

- Aides Sociales
- Transports
-

Date de mise en ligne : mardi 12 mars 2019

Copyright © Accompagnement vers l'emploi - Tous droits réservés

Bénéficiaires : Cette aide s'adresse aux jeunes âgés de 16 ans au moins et de 25 ans au plus.

Nature de l'aide : Elle se présente sous la forme d'un prêt à taux zéro souscrit auprès d'un établissement de crédit permettant au bénéficiaire de payer cette formation.

Déroulement des étapes :

1) il faut choisir une école de conduite partenaire de l'opération. Après avoir déterminé le nombre d'heures prévisionnel nécessaire pour une bonne préparation, les enseignants établissent un devis pour la formation au permis de conduire. Le candidat signe alors un contrat de formation avec l'école de conduite.

2) il faut se rendre dans une banque, un établissement de crédit ou un organisme associé (assurance, etc.) également partenaire, pour l'examen du dossier. L'acceptation du dossier dépend de l'établissement financier qui peut exiger des garanties et notamment demander au candidat un justificatif de revenus. Si ces derniers sont jugés insuffisants, l'établissement financier peut exiger une personne caution ou un co-emprunteur. Pour les mineurs, dans le cadre de la formation à la conduite accompagnée, ce sont les parents qui doivent emprunter.

3) une fois accordé, et après le délai habituel de rétractation, le montant du prêt est versé à l'école de conduite.

4) le remboursement du prêt est constitué du remboursement du capital sur la base de mensualités qui ne peuvent excéder 30 EUR.

Liens Internet

[- Le permis à 1 euro, comment ça marche ?](#)

[- Liste des auto-écoles de Paris participant à l'opération 1 euro](#)